



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02041141

HAL Id: hceres-02041141

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041141>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université Grenoble 2 - Pierre Mendès France

Demande n° S3110048012

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » est portée par l'UFR Droit et propose, à l'issue d'un master 1 en droit public, quatre spécialités orientées vers le droit public, le droit de la montagne, le droit des collectivités territoriales et enfin la protection des droits de l'homme.

Au niveau du M2, la mention propose quatre spécialités :

Deux formations professionnelles axées respectivement sur le droit de la montagne et le droit des collectivités territoriales :

- « Droit de la montagne ».
- « Droit de l'action économique des collectivités territoriales ».

La spécialité « Droit public, administration et politiques publiques », dont l'objectif est de former des juristes de droit public susceptibles « d'analyser les processus et d'identifier les enjeux des réformes juridiques et institutionnelles des Etats et des collectivités territoriales en France et à l'étranger », propose un double parcours : une formation indéterminée, « Action publique, institutions et territoire », et une formation recherche intitulée « Droit public approfondi ». Cette spécialité est le résultat de l'intégration de l'ancienne spécialité « Droit public approfondi » au sein de la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » qui a par ailleurs fait l'objet d'une co-habilitation avec l'Université de Chambéry.

Une formation recherche orientée sur l'étude de la protection des droits fondamentaux, « Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ».

Il est à noter que l'orientation en histoire de la mention ne s'exprime qu'à travers le parcours recherche de la spécialité « Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ».

L'offre de formation ciblée sur quatre secteurs déterminés (l'un très général, les trois autres très spécialisés) apparaît, de prime abord, bien achalandée. Mais, il apparaît que la mention n'apporte pas la cohérence espérée en raison du caractère hétérogène de la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques ». En effet, cette spécialité avait probablement plus pour objet de pérenniser les deux spécialités anciennement habilitées qu'à les fusionner véritablement. Ce qui explique que cette spécialité soit à la fois une formation indéterminée et une formation recherche comprenant au final deux parcours recherche. Ce manque d'équilibre ne peut manquer d'avoir des conséquences d'autant plus grandes sur la lisibilité de l'offre de formation que les porteurs du projet de cette spécialité attendent surtout des étudiants chercheurs, laissant ainsi entendre qu'il s'agira davantage en pratique d'une spécialité recherche que d'une spécialité indéterminée. Le maintien au sein de cette spécialité d'un parcours indéterminé et d'un parcours recherche ne semble donc pas pouvoir s'imposer. Il est regrettable sur ce point, ou alors significatif, que les porteurs du projet n'aient pas cru bon devoir spécifier la répartition des effectifs entre la voie recherche et celle professionnalisante du parcours « Action publique, institutions et territoire ».

Avis condensé

- Avis global :

Une mention qui mérite sa place dans l'offre de formation compte tenu des objectifs fixés et des moyens mis en œuvre pour y parvenir. Il convient toutefois de nuancer l'appréciation sur un point : la filière généraliste devrait être repensée.

Une mention qui reste cohérente dans ses objectifs, mais qui l'est moins dans ses modalités de fonctionnement et d'organisation.

- Points forts :

- L'adéquation de l'offre au regard des besoins potentiels du bassin professionnel local et régional. La spécialité « Droit de la montagne » en est la meilleure illustration et un modèle d'originalité et d'innovation à suivre.
- La cohérence entre le M1 et le M2.
- L'adossement à la recherche solide.

- Points faibles :

- Le manque de lisibilité et de cohérence des filières recherche de la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques ».
- Le manque de mise en situation des étudiants dans les filières professionnelles (insuffisamment de séminaires pratiques).
- L'insuffisante prise en compte de l'évaluation de la mention par les étudiants et du suivi des diplômés.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

- Il serait salubre de n'offrir qu'un seul parcours recherche au sein de la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » soit en créant une formation recherche et une formation professionnelle soit en fusionnant les deux parcours recherche dans une formation indéterminée. Cette fusion serait la bienvenue et d'autant plus facilement réalisable que l'ancienne spécialité « Droit public approfondi » a accueilli sur la période 2007-2009 entre 5 et 6 étudiants.
- Il serait souhaitable par ailleurs de fournir des efforts supplémentaires au niveau de l'insertion professionnelle et de la promotion nationale de la mention et d'améliorer la dimension pratique de la mention à travers la mise en place de séminaires
- Enfin, il serait appréciable de développer la co-habilitation avec l'Université de Savoie dans le sens d'un investissement plus équilibré des deux universités.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

La mention « Droit public » entend former des juristes chercheurs capables de mener une réflexion approfondie dans le domaine du droit public, des sciences de l'administration et de l'histoire du droit, mais également préparer aux concours administratifs. La formation apparaît en mesure de satisfaire son ambition de former des chercheurs spécialisés en droit public compte tenu notamment des liens qu'elle entretient avec l'école doctorale en sciences juridiques (ED 460), et les centres de recherche sur lesquels elle s'adosse ainsi que des modalités de suivi des mémoires. S'agissant de la préparation aux concours administratifs, les résultats obtenus montrent que des efforts restent encore à faire.

La mention « Droit public » a pour objet de former des juristes de haut niveau dans le domaine du droit public et des sciences de l'administration et susceptibles de postuler à des postes dans l'ensemble des métiers du secteur public et notamment dans la fonction publique territoriale, mais également dans le secteur privé et para-public. La formation apparaît en mesure de satisfaire globalement les objectifs qu'elle s'est fixés même si des efforts restent encore à faire en fonction des spécialités pour améliorer l'adossement aux milieux socio-professionnels.



2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention « Droit public » complète utilement l'offre de formation de l'Université Grenoble 2 en permettant aux étudiants d'accéder à des métiers ouverts sur la fonction publique territoriale ainsi qu'à des métiers en relation directe avec les collectivités territoriales sans que ne soit constatée des risques de chevauchement avec d'autres mentions proposées par l'université, orientées soit sur le droit privé soit sur le droit international et européen.

Sur le plan régional, la mention « Droit public » concurrence logiquement celle de même nature proposée par l'Université de Savoie - Chambéry. Pour en limiter les effets, l'une des spécialités a fait l'objet d'une co-habilitation, « Droit, administration et politiques publiques ». Toutefois, l'éventuelle concurrence qui pourrait subsister entre la spécialité « Collectivités territoriales » de la mention « Droit public » de Chambéry avec la spécialité « Droit de l'action économique des collectivités » ne semble pas d'être de nature à nuire à l'attractivité de la mention compte tenu de l'optique retenue par chaque spécialité.

Sur le plan national, la mention doit faire face à une forte concurrence que les porteurs du projet estiment pouvoir affronter compte tenu de la crédibilité de leur projet et des résultats obtenus sur le plan scientifiques en termes de publications notamment. Pourtant, les statistiques relatives à l'origine des effectifs d'étudiants montrent que la mention recrute exclusivement au niveau local ou régional, à l'exception de la spécialité « Droit de la montagne » qui recrute au niveau national.

La mention « Droit public » peut s'appuyer sur les activités de deux laboratoires labellisés équipes d'accueil : d'une part, le CRJ (centre de recherches juridiques) pour la spécialité « Droit de l'action économique des collectivités territoriales » ; et d'autre part, le CERDHAP (centre d'études et de recherches sur le droit, l'histoire et l'administration publique) pour les trois autres spécialités (« Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme », « Droit de la montagne » et « Droit public, administration et politiques publiques »).

La mention « Droit public » peut également compter sur un réseau professionnel local avec lequel elle a tissé des liens constructifs, qu'il s'agisse des partenariats conclus avec les entreprises et les administrations susceptibles d'offrir des stages aux étudiants ou de l'implication de certains acteurs économiques dans les enseignements proposés par la mention.

La vocation principalement interniste de la mention constitue une limite réelle à l'ouverture internationale et à l'accueil des étudiants étrangers. Ce qui n'a toutefois pas empêché la mise en place d'un double diplôme avec l'Université de l'Amitié des peuples de Moscou qui permet aux étudiants moscovites de pouvoir suivre leur M2 à Grenoble. Par ailleurs, il a également été mis en place un programme PREFALC d'association avec des Maestrias en droit d'universités bolivienne, équatorienne et colombienne impliquant une mobilité enseignante réciproque.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La mention « Droit public » est portée par l'UFR Droit et propose, à l'issue d'un master 1, en droit public quatre spécialités orientées respectivement vers le droit de la montagne, le droit des collectivités territoriales et enfin les droits de l'homme.

Les enseignements sont organisés en M1 de manière à ne pas conditionner le choix de la spécialité des étudiants en deuxième année à l'exception toutefois du parcours « Théorie et pratique des droits de l'homme » qui suppose logiquement que l'étudiant fasse le choix de l'enseignement de la protection internationale des droits de l'homme (et qui constitue un enseignement optionnel).

Au niveau du M2, la mention propose deux formations professionnelles axées respectivement sur le droit de la montagne et le droit des collectivités territoriales. On relève que la formation en histoire se cantonne au parcours recherche de la spécialité « Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ». Il convient également de mentionner que la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » offre un double parcours, le premier intitulé « Action publique, institutions et territoire » offre une formation indéterminée tandis que le second intitulé « Droit public approfondi » est fondé exclusivement sur la recherche scientifique.



Si l'offre proposée apparaît globalement cohérente, l'existence d'un double parcours recherche dans la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » perturbe à la cohérence de l'ensemble du projet dans la mesure où l'on ne comprend pas ce qui en motive réellement l'existence.

La poursuite d'un stage d'une durée variable de 3 à 6 mois est exigée pour toutes les formations professionnalisantes selon des modalités extrêmement classiques (tutorat et encadrement pédagogique).

Un effort de mutualisation des enseignements a été fourni en intégrant l'ancienne spécialité « Droit public approfondi » au sein de la spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » et poursuivi par la mise en place d'un tronc commun dans les spécialités « Droit de l'action économique des collectivités territoriales » et « Droit de la montagne ».

L'équipe pédagogique comprend à la fois des universitaires et des intervenant extérieurs. Peu d'informations données quant à l'utilisation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education), si ce n'est pour indiquer du manque d'intérêt de leur utilisation pour la mention, à l'exception des bases de données en ligne et de PowerPoint.

Le pilotage de la formation relève de la compétence des responsables des parcours de M1 ou des différentes spécialités à travers un conseil de mention. En revanche, les porteurs du projet n'ont pas jugé nécessaire de créer un conseil de perfectionnement dans chaque spécialité compte tenu notamment du manque de disponibilité des intervenants extérieurs.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

La mention « Droit public » est ouverte en M1 à tous les étudiants titulaires d'une licence en droit en sachant fort logiquement que ces étudiants ont une forte probabilité de poursuivre leur formation en seconde année. Ce que confirment les statistiques puisque près de 90 % des effectifs en M1 sont issus de l'Université Grenoble 2 - Pierre Mendès-France (UPMF).

Ceci qui tend à montrer que l'attractivité de la mention est avant tout locale et régionale. Seule la spécialité « Droit de la montagne » bénéficie d'une très forte attractivité qui tient au fait qu'elle est unique dans l'offre de formation nationale.

Il convient tout de même de faire état d'une contradiction sensible dans le volume des effectifs du master 1 puisqu'il est chiffré à 74 étudiants pour 2007-2008 contre 39 si l'on se réfère à la statistique réalisée sur les origines géographiques des étudiants. Ce qui ne pas sans soulever un sérieux problème puisque l'on va du simple au double.

Les flux ne sont pas homogènes et varient assez fortement selon les spécialités. S'il est difficile de savoir leur nombre exact en première année (voir supra), il apparaît que les effectifs augmentent sensiblement en seconde année (55 en M1 en 2006-2007 et 107 en M2 en 2007-2008). Ils se situent entre 6 et 61 étudiants pour l'année 2007-2008 contre 5 et 47 pour l'année 2008-2009. La spécialité orientée sur la protection des droits de l'homme est celle qui affiche les meilleurs effectifs en raison apparemment d'une convention signée avec l'Institut des droits de l'homme de l'Université catholique de Lyon.

Au niveau du master 2, les taux de réussite oscillent entre 80 et 100 % pour l'année 2008-2009, les chiffres de l'année universitaire écoulée n'ayant pas été communiqués.

Les enseignements sont évalués par les étudiants dans chaque spécialité à la fin de chaque séminaire par le biais de questionnaires anonymes. Certains résultats ont été fournis, mais on ignore en revanche le taux de participation des étudiants. Un complément d'informations aurait également été utile s'agissant des modalités concrètes d'évaluation par les étudiants. S'ajoutent parfois à ce dispositif des séances de débriefing collectif.

En ce qui concerne le devenir à 2 ans des diplômés, une enquête a été menée par le biais de questionnaires, de mails ou d'appels téléphoniques sans que les résultats ne nous soient communiqués de manière satisfaisante. Le suivi des diplômés est rendu plus facile pour certaines spécialités au sein desquelles ont été créées des associations et des réseaux d'étudiants (blog).

La mention mise sur une moyenne de 20 étudiants par spécialité. Ce qui apparaît optimiste compte tenu des flux effectifs constatés notamment dans les parcours recherche.

Avis par spécialité

Droit de l'action économique des collectivités territoriales

- Avis :

Il s'agit d'une spécialité professionnelle destinée à former des juristes de haut niveau dans tous les secteurs de l'action économique des collectivités territoriales. Les enseignements tels qu'ils sont organisés sont en mesure de permettre aux étudiants d'acquérir une bonne compréhension des mécanismes de développement économique des collectivités locales à travers l'étude notamment du droit des marchés publics, des finances et de la fiscalité locales ainsi que des règles d'urbanisme. On note cependant un déséquilibre entre l'aspect académique de la formation et son aspect pratique qui mériterait quant à lui d'être beaucoup plus développé notamment par le biais de séminaires pratiques. De même, la dimension communautaire pourrait davantage être relevée.

- Points forts :

- L'adéquation de l'offre de formation de la spécialité.
- L'intégration de nombreux intervenants professionnels.
- L'existence d'un stage d'au moins 3 mois.

- Points faibles :

- L'absence de séminaires pratiques de mise en situation.
- L'insuffisance du suivi de l'insertion professionnelle.
- La place insuffisante du droit communautaire.

- Recommandations pour l'établissement :

- Améliorer la dimension pratique de la spécialité à travers la mise en place de séminaires.
- Développer de la formation continue.
- Mieux suivre les flux étudiants.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit de la montagne

- Avis :

La spécialité « Droit de la montagne » est une formation professionnelle destinée à former des juristes spécialisées dans toutes les questions tournées sur la montagne (développement économique, touristique, l'aménagement du territoire, etc.). Cette spécialité est unique en France et son attractivité est par conséquent excellente. La spécialité « Droit de la montagne » est une formation professionnelle qui allie originalité, efficacité et une parfaite adéquation avec les besoins professionnels du bassin local. Elle offre par ailleurs des enseignements extrêmement ciblés et originaux tels que le droit des remontées mécaniques, le droit des sports de la montagne ou encore le droit européen des politiques montagnardes. Cette spécialité constitue un modèle d'innovation et de dynamisme à suivre tant elle allie originalité, efficacité et adéquation avec les besoins professionnels du bassin local.

- Points forts :

- L'originalité de la formation, qui répond à une demande avérée et en augmentation constante.
- La bonne conjugaison des aspects recherche et professionnalisants.
- Des enseignants adaptés aux objectifs de la formation

- Point faible :

- Le faible suivi des diplômés.

- Recommandation pour l'établissement :

- Augmenter les flux étudiants au regard de l'originalité de la formation dans le milieu universitaire national par une meilleure promotion de la formation.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+



Droit public, administration et politiques publiques

- Avis :

La spécialité « Droit public, administration, politiques publiques » est une spécialité indéterminée. Ses objectifs apparaissent également indéterminés compte tenu de la généralité de la présentation faite dans le dossier. Difficile en effet de dire quels sont les objectifs réels poursuivis par la spécialité si ce n'est de former des juristes de droit public susceptibles « d'analyser les processus et d'identifier les enjeux des réformes juridiques et institutionnelles des Etats et des collectivités territoriales en France et à l'étranger » dans le but, soit de leur permettre de faire une thèse, soit de passer des concours administratifs.

La spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » après un parcours commun au premier semestre du master 2, offre un double parcours au second semestre : le premier intitulé « Action publique, institutions et territoire » offre une formation indéterminée à vocation recherche et professionnelle tandis que le second intitulé « Droit public approfondi » est fondé exclusivement sur la recherche scientifique.

La diversité et le manque de spécificité des enseignements dispensés au premier semestre du master 2 (qui couvrent la théorie de l'Etat et le droit constitutionnel comparé en passant par le financement de l'action publique, les libertés fondamentales et la sociologie du droit) donnent l'impression d'un master 2 excessivement généraliste susceptible de porter n'importe quel sujet de droit public interne.

La spécialité « Droit public, administration et politiques publiques » manque de lisibilité. La prédominance de la recherche et l'insuffisance des aspects professionnalisants laissent à penser que la spécialité a été mal qualifiée.

- Points forts :

- Formation à la recherche sur toute question de droit public.
- Assure le maintien d'un vivier de futurs enseignants-chercheurs.

- Points faibles :

- L'existence de deux parcours recherche.
- Le caractère marginal des aspects professionnalisants de la formation (enseignements dispensés exclusivement sous forme de cours).
- L'insuffisance du suivi des diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

- Il serait souhaitable de revoir d'une part l'existence de deux parcours recherche et d'autre part, la qualification de la mention et de s'interroger sur l'opportunité de faire de ladite spécialité une formation axée exclusivement sur la recherche. A la marge, il serait sans doute opportun d'harmoniser l'intitulé de la spécialité sur les deux sites de Grenoble et de Chambéry.
- Ouvrir à la formation continue.
- Améliorer la préparation aux concours par des séminaires de mise en situation.
- Améliorer le suivi des diplômés.
- Améliorer les conditions de la co-habilitation avec Chambéry.
- Améliorer le suivi des diplômés.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B



Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme

- Avis :

La spécialité « Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme » est une formation qui vise à former des juristes spécialisés dans les questions relatives à la protection des droits de l'homme. Elle comprend un double parcours : le parcours « Histoire, droit, droits de l'homme » qui est axé sur la recherche et le parcours « Théorie et pratique des droits de l'homme » qui est une formation professionnalisante.

Cette spécialité est de bonne facture, dans son ensemble bien charpentée et achalandée dans ses deux parcours. Si la qualité des intervenants extérieurs constitue un atout incontestable, force est toutefois de constater un certain déséquilibre dans les enseignements qui privilégient notamment les droits des étrangers (avec un risque de chevauchement) au détriment des dimensions constitutionnelle et conventionnelle de la protection des droits de l'homme, qui appellent des enseignements particuliers.

- Points forts :

- L'adossement à une équipe reconnue d'historiens du droit.
- Les partenariats scientifiques et institutionnels.
- La qualité des intervenants extérieurs.

- Points faibles :

- L'insuffisante prise en compte de la protection conventionnelle (CEDH) et constitutionnelle des droits de l'homme.
- Le manque de mise en situation des étudiants du parcours professionnalisant.
- L'insuffisance dans le suivi des diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

- Diminuer le volume d'heures consacrées aux droits des étrangers par une redistribution des enseignements afin de donner la place indispensable qui doit revenir dans une telle spécialité à l'étude du droit constitutionnel (y compris comparé) et conventionnel.
- Améliorer le suivi des diplômés.
- Mettre en place des séminaires de simulation dans le parcours professionnel.
- Ouvrir le parcours professionnel à la formation continue.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A